

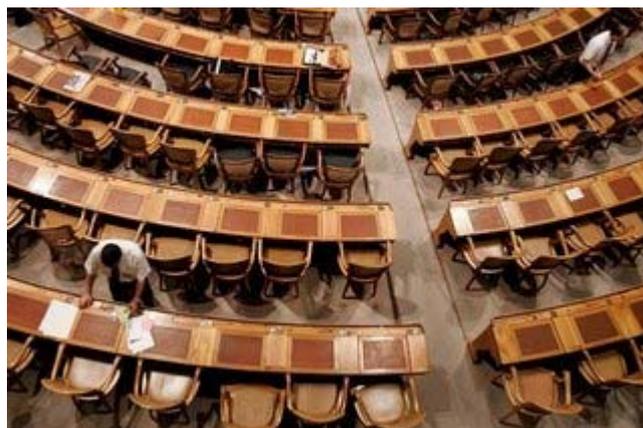
24 HEURES



Vingt Vaudois à Berne, pour y faire quoi?

ÉLECTIONS00:14

Les parlementaires suivent-ils d'abord les vœux de leurs électeurs ou ceux de leur parti? Soutiennent-ils leur canton? Quels sont les dossiers chauds qui attendent les futurs élus? Notre dossier.



© Crédit photo | Sous la coupole, les 200 sièges du Conseil national convoités par plus de 3000 candidats. BERNE, DÉCEMBRE 2006 | KEYSTONE

ANTOINE GROSJEAN | 11 SEPTEMBRE 2007 | 00H14

Mais qu'est-ce qu'ils vont donc tous faire à Berne? Plus de 3000 personnes briguent les 200 sièges du Conseil national. Mais dans quel but cherche-t-on à être élu sous la Coupole? Pour défendre les idées de son parti, les intérêts de son canton ou ceux de son lobby?

En théorie, les choses sont claires: le Conseil national, aussi nommé Chambre du peuple, a pour vocation de représenter les différentes sensibilités politiques de la population. Quant au Conseil des Etats, ou Chambre des cantons, il est là pour garantir une représentativité aux minorités régionales.

En pratique, ce n'est pas aussi simple. «Les intérêts de son canton et les idées de son parti peuvent être en contradiction», relève Marianne Huguenin, conseillère nationale (POP/VD), candidate à sa réélection. «Par exemple, pour maintenir des prestations sociales, il faut parfois les mettre à la charge des cantons.»

Si un conseiller national est élu sur la base d'un programme politique, il n'en reste pas moins qu'il a été choisi par les électeurs de son canton. Des conflits d'intérêts peuvent surgir.

Les cantons se sentent oubliés

«Avant tout, on est élu sur des idées, souligne Guy Parmelin, conseiller national et candidat aux Etats (UDC/VD). Mais il faut parfois choisir entre son canton et son parti. Je défends la troisième voie CFF entre Lausanne et Genève, alors que l'UDC est pour les restrictions budgétaires.» Quant à représenter le lobby paysan, ce n'est pas si évident pour cet agriculteur. «Vous savez, les producteurs de lait n'ont pas du tout les intérêts des producteurs de céréales...»

En fait, selon les circonstances, un parlementaire sera le représentant de son parti ou de sa région. Carlo Sommaruga (PS/GE) dit défendre avant tout les valeurs socialistes. En mettant l'accent sur la problématique du logement. Normal pour le secrétaire général de l'ASLOCA (Association suisse des locataires) romande. «Mais on a forcément un regard qui tient compte de la

réalité économique et sociale de sa région.»

Les cantons, directement concernés par certaines décisions fédérales, ne se sentent pas toujours suffisamment représentés à Berne. Durant la législature écoulée, des tensions se sont fait jour sur le paquet fiscal, la troisième voie ou le financement des hôpitaux. «Les cantons peinent à faire entendre leur position dans un contexte de centralisation», note le conseiller d'Etat Philippe Leuba (lib/VD).

Vers une révolution?

«Les conseillers aux Etats votent de manière toujours plus partisane, comme au National», confirme son collègue Pascal Broulis, qui attribue cela à la polarisation de la politique suisse. Un constat que ne partage pas vraiment Martine Brunschwig Graf (lib/GE), conseillère nationale, ancienne conseillère d'Etat et candidate aux Etats. «Depuis que les cantons ont fait échouer le paquet fiscal, on leur accorde davantage d'attention.»

Pour Philippe Leuba, les institutions politiques suisses ne sont plus adaptées à l'époque. Il suggère que les conseillers aux Etats soient élus par le gouvernement de leur canton. Pascal Broulis pense qu'on devrait dissocier complètement les élections des deux Chambres, comme aux Etats-Unis.

Les radicaux genevois, eux, souhaitent que deux conseillers d'Etat du canton siègent à mi-temps au Conseil des Etats. Quant aux socialistes suisses, ils aimeraient que les grandes villes soient elles aussi représentées aux Etats. Autant d'idées jetées en l'air pour contrer une tendance lourde: de plus en plus, Berne décide, les cantons exécutent.

Les cantons perdent leurs pouvoirs dans la santé: c'est grave, docteur?

Au royaume du fédéralisme, les cantons ont longtemps été rois en matière de santé. Mais la tendance est en train de changer. La Confédération s'immisce de plus en plus dans ce domaine, dans une perspective d'harmonisation régionale et de rationalisation des coûts. Une impulsion bernoise qui ne plaît guère aux cantons, qui se voient petit à petit destitués d'un dossier-clé.

Les décisions fédérales ont un impact direct sur la gestion des cantons. Par exemple, la dissolution partielle des réserves financières des caisses a permis de stabiliser – voire de baisser – les primes d'assurance-maladie. Primes fixées par canton, faut-il le rappeler?

Mais le dossier chaud du moment touche à la planification hospitalière. Celle-ci relève, en théorie, des cantons. Or Berne est venu mettre son grain de sel dans le dossier. Deux points sont particulièrement sensibles: le libre choix des hôpitaux pour les patients et le financement des frais hospitaliers.

Le Conseil fédéral, suivi par le Conseil national en mars dernier, préconise que les assurés choisissent librement, à l'avenir, l'hôpital dans lequel ils souhaitent se faire soigner, quitte à franchir les frontières cantonales dont ils sont prisonniers aujourd'hui. «Inadmissible!» estiment les cantons, qui craignent que les assurés ne se ruent en masse dans les grands hôpitaux universitaires.

Les cantons rejettent aussi la proposition fédérale de leur faire assumer financièrement une part croissante des soins en hôpital. Ils avancent que si ces projets devaient passer la rampe à Berne, ils auraient à assumer des coûts supplémentaires de plus d'un milliard de francs... reportés in fine sur les contribuables. Qui sont aussi, rappelons-le, des payeurs de primes. **N. H.**

La Confédération s'impose comme le nouveau pion de l'école suisse

«En Suisse, pays multiculturel et plurilingue, la formation a toujours été un domaine sensible. La souveraineté des cantons en matière d'instruction publique est établie depuis la naissance de l'Etat fédéral, en 1848.» Pour convaincre le peuple de voter la modification des articles constitutionnels sur la formation, en mai de l'année dernière, le Conseil fédéral prenait des pincettes. Loin de lui l'idée de toucher à cette souveraineté: on ne badine pas avec le fédéralisme!

Reste que, quand les cantons ne sont pas sages et quand chacun ne veut en faire qu'à sa tête, il faut quelqu'un pour taper du poing sur la table, estimait-

il. Depuis le plébiscite (plus de 85% de oui) de cette modification constitutionnelle, la Confédération fait office de pion. Sous sa pression, les cantons ont récemment trouvé l'harmonie, notamment en matière d'âge d'entrée à l'école ou de durée de l'enseignement primaire et secondaire.

Forts de cette belle union, les cantons n'ont toutefois pas l'intention de se laisser tout dicter par leur nouveau surveillant. Ils n'apprécient pas du tout la volonté du parlement fédéral d'imposer que les langues nationales soient enseignées en premier. Selon eux, ce n'est pas de la compétence de la Confédération. Le vote des élus illustre à merveille ce désaccord: alors que la Chambre du peuple a dit oui, la commission de la Chambre des cantons s'oppose à cette loi.

Quant au niveau tertiaire — universités, HES, EPF — que Berne gère et finance en collaboration avec les cantons, un groupe de pilotage national, avalisé par la modification constitutionnelle, se profile à l'horizon. Avec, peut-être, au final, le regroupement sous un seul toit de tout ce qui concerne la recherche et la formation, réparti actuellement entre le Département de l'intérieur et celui de l'économie, **L. SG**

Politique des transports: l'enjeu, c'est de ne pas rater le train

S'il est un domaine où les intérêts cantonaux prévalent souvent sur les intérêts partisans, c'est bien celui des transports. Et ça va se vérifier tout prochainement avec la suite du projet Rail 2000.

Pour les Romands, la question cruciale est évidemment celle de l'achèvement de la fameuse troisième voie entre Lausanne et Genève. Le Conseil fédéral veut renvoyer le projet aux calendes grecques (on parle de 2030!), mais le dossier n'est pas mort pour autant. Les deux cantons lémaniques pourront en effet compter sur le soutien des autres régions, avides de faire aboutir leurs propres projets, tels que les tunnels du Zimmerberg (entre Zurich et Zoug) et du Wisenberg (entre Olten et Liestal), en échange de leurs voix.

Sous la Coupole fédérale, les quatre coins du pays devraient donc s'entendre, comme ils l'avaient fait durant cette législature, sur le raccordement de la Suisse au réseau européen à grande vitesse. Cette fois-ci pourtant, l'idée sera de sauver l'axe ferroviaire Ouest-Est, que certains considèrent actuellement comme laissé-pour-compte au profit de l'axe Nord-Sud, c'est-à-dire le Gothard. Les discussions au sein des Chambres devraient débiter lors de la session de printemps 2008. Pour les Romands, il s'agira de parvenir à faire bloc derrière leur canton, quitte à désavouer, pour certains, leur propre parti.

Reste que si, dans les transports, les cantons défendent leurs intérêts, rien ne se fait finalement sans le financement de la Confédération. On l'a vu notamment pour tout ce qui touche aux transports dans les agglomérations. En témoignent des projets comme le M2 à Lausanne, ou le CEVA (Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse) à Genève, pour lesquels Berne a donné l'impulsion décisive. **N. H.**

24 Heures © Edipresse Publications SA

24heures